

et reconvert d'une couche de vernis sans al-
tération, nous sommes montés, M. le desser-
vant et moi, sur le dit autel, et nous nous
sommes aperçu qu'il suintait du sang de la
plaque du côté et de celles des deux mains et
du pied gauche. La population ayant été
appelée alors au son des cloches, pour être
témoin comme nous de ce prodige, nous
avons reconnu : 1°. qu'il existait sur la
plaque du côté huit gouttes de sang en forme
de perles de la grosseur d'un petit pois ; 2°.
que la plaque de la main droite, qui est pen-
dante, suintait du sang, et que ce sang, en
s'épanchant, avait, en notre présence, formé
une ligne de six centimètres de longueur
environ, au bout de laquelle se trouvait une
gouttelette ; 3°. que celles de la main gau-
che et du pied gauche, quoi qu'elle offrissent
un suintement de sang moins abondant, ce-
pendant l'effusion en était assez considéra-
ble pour tracer sur chacun de ces deux points
une ligne de trois à quatre centimètres de
longueur terminée aussi par une gouttelette.
Après que tous les habitants présents, au
nombre d'environ cinq à six cents, ont eu
examiné tous ces faits, afin de s'assurer par
eux-mêmes de leur réalité, M. le desservant
a invité M. Fortuné Clément, docteur en
médecine, à éponger avec un linge blanc
plus en deux les quatre plaies du tableau.
Cette opération a eu pour résultat de former
huit empreintes pour celles des mains et du
pied, lesquelles empreintes se sont reprodui-
tes sur le double du linge.
Les plaies avaient été complètement essu-
yées lorsque nous nous sommes aperçus que
le suintement recommençait, et, au bout de
quelques instants, il s'est formé de nouvelles
gouttelettes à chaque plaie, que nous avons
laissées se coaguler sur le tableau.
Afin de ne laisser aucun doute sur la réa-
lité du prodige, nous avons, de concert avec
M. le desservant, donné ordre à Jean-Bap-
tiste Roux et François Durand, maçons, d'en-
lever la partie supérieure de l'autel, ainsi que
le tableau, qui est scellé dans le mur, ce qui,
ayant été exécuté, il a été reconnu par nous
et tous les assistants qu'il y a impossibilité
absolue que la moindre chose ait pu pénétrer
soit dans l'intérieur de l'autel, soit derrière
le tableau. De plus, nous avons reconnu,
ainsi que tous les assistants, que la partie
postérieure de la toile du tableau était enduite
d'un mastick parfaitement intact et imper-
méable sur tous les points.
Et, de tout ce qui précède a été dressé le
présent procès-verbal, qui a été signé par
nous et par tous les témoins dont les signa-
tures et environ deux cents adhésions.)
Pour copie conforme,
Le maire de Saint-Saturnin,
Signé : BONTENS.

avec à-propos. Dieu, d'après elle, opère ce
miracle pour la conversion des pêcheurs, et il
a choisi spécialement Saint-Saturnin, parce
qu'il y a quatre ans, cette localité fut témoin
d'un grand scandale. Sa conduite fut outrag-
eusement calomnieuse, ainsi que celle d'un pro-
fane. Cependant, elle n'avait pas demandé ré-
paration à Dieu. Elle termina sa conversation
en m'annonçant qu'elle croyait que le vendred-
i suivant le prodige se reproduirait entre huit
et neuf heures du matin.
Cette nouvelle se répandit dans tout le
pays, même à Avignon ; l'opinion publique
fut émue. Tout le monde se disposait à se rendre
à Saint-Saturnin à l'heure dite ; M. le curé
Grand me fit engager à me rendre dans sa pa-
roisse.
Le 20, accompagné de M. Guilibert, juge
d'instruction, et de M. Jacques, substitut du
procureur de la République, j'arrivai à Saint-
Saturnin à huit heures moins un quart. Mgr.
l'Archevêque d'Avignon, dont le zèle et le dé-
vouement pour tout ce qui concerne la religion
sont toujours dirigés par d'éminentes vertus et
par une haute raison, s'était rendu sur les lieux
dès la veille.
Sitôt descendu de voiture, après avoir pré-
senté mes respects au digne Prêlat, je m'em-
pressai de monter à la chapelle avec le docteur
Camille Bernard, d'Apt, médecin distingué,
avantagieusement connu dans le monde scienti-
fique.
A peine avions-nous gravi le quart de la
côte que nous entendîmes le son d'une cloche ;
l'on nous informa que c'était le signal du com-
mencement de la manifestation du prodige :
j'en fus vivement contrarié, désireux que j'é-
tais de me trouver dans la chapelle avant l'ap-
parition de l'écoulement du sang. Néanmoins,
nous hâtâmes le pas. Un assez grand nombre
de personnes se trouvaient autour de la chapel-
le ; le curé vint à ma rencontre à l'entrée du
Calvaire, dont l'accès était défendu par une
porte à claire-voie fermée à clé ; il m'annonça
que le suintement du sang avait commencé et
qu'il ne pouvait ouvrir qu'à l'arrivée de Mon-
seigneur ; sur mes pressantes instances et l'as-
surance que j'avais prévenue Monseigneur, il
m'ouvrit ; je fis entrer avec moi MM. les doc-
teurs Bernard et Clément. Nous trouvâmes
le maître-autel de la chapelle éclairé par plu-
sieurs cierges ; à l'un des angles se tenait la
fille Rosette Tamisier, à genoux, la tête dans
les mains croisées et appuyée sur l'autel ; elle
paraissait être dans un état de grande
concentration ; sa cousine se trouvait tout près
d'elle.
Je montai sur la table de l'autel avec le
docteur Clément ; j'examinai les plaies à l'ai-
de de la lumière d'un cierge ; je constatai
que sur celles de la main droite, des deux pieds
et du cœur, le sang suintait. La goutte de
sang qui était sur la main droite grossissait à
vue d'œil ; elle me produisit l'effet d'une goutte
de sang surgissant au bout du doigt, après que
la partie inférieure, serrée fortement avec un
lien, l'on pique avec un stylet le bout du doigt
le sang sort insensiblement, s'agglomère en
goutte et finit par tomber lorsqu'il a atteint un
certain volume ; c'est au moment où la goutte
de sang de la main droite allait tomber on s'en-
tendit le long du tableau que je l'essuyai avec
un linge, à trois reprises différentes. Les deux
premières opérations donnèrent deux taches
de sang d'un rouge très-foncé ; à la troisième,
la tache était plus claire. Après cette opérati-
on, la plaie demeura parfaitement desséchée.
J'essayai de même à plusieurs reprises les
deux plaies des pieds, et je remarquai que les
gouttes étaient plus claires et que le suintement
en était moins sensible.
Je fis encore la même opération à la plaie
du côté droit, sur laquelle se trouvaient une
douzaine de gouttes de sang formant à peu
près le dessin d'un cœur. Celle du milieu pré-
sentait les mêmes phénomènes que celle de la
main droite, et était de couleur noirâtre. Celle
qui était autour ressemblait au contraire
aux gouttes des pieds. Je n'enlevai que la
goutte du milieu et une ou deux à la droite ;
à ce moment, Mgr. l'Archevêque entrant dans
la chapelle, je laissai intactes les autres gouttes
de la plaie du côté et je m'assis d'éponger
la blessure de la main gauche, sur laquelle
aucune goutte de sang ne s'est produite.
Je descendis de l'autel ; Mgr. l'Arche-
vêque, suivi d'un nombreux clergé, vint s'agenouiller au pied de l'autel, et, après une
courte prière, il examina les gouttes de sang
que j'avais laissées à la plaie du cœur, et les
étancha avec un linge. Ce linge, ainsi que
le mien, recouverts ensemble d'une trentaine
de taches de sang, furent laissés exposés à la
curiosité de la population, dont l'égale était
comble.
Le clergé et une réunion de jeunes filles
chantaient des prières religieuses ; pendant
ce temps nous étions tous dans l'attente d'un
nouveau suintement ; notre attente fut vaine.
La fille Rosette Tamisier, toujours demou-
rée à la même place dans le même état de
concentration, fut interrogée plusieurs fois
pour savoir si le sang coulerait encore ; une
première fois elle ne répondit pas ; une deuxi-
ème fois elle dit qu'elle l'ignorait, et une troisi-
ème fois enfin, qu'elle ne le croyait pas. Après
cette dernière réponse, environ une heure
après l'arrivée de Monseigneur, M. le curé
Grand fit déplacer le tableau, des ouvriers le
retournaient ; nous l'examinâmes avec beau-
coup de soin, je n'y vis aucune marque par-
ticulière. La toile était dans un état de par-
faite dissociation, une couche assez épaisse de
gypse recouvrait toute la surface du revers,
et, trit adossé à un mur très épais.
Là se borne toute la part par moi prise à
cet événement ; Monseigneur descendit pour
célébrer la messe dans l'église paroissiale ; de
mon côté, je me rendis à la commune pour
dresser procès-verbal de ce que j'avais vu, et
puis j'allai visiter Rosette Tamisier, que je
trouvai dans un grand état d'abattement et
très souffrante ; elle m'annonça qu'elle croyait
que le prodige se produirait encore de nouveau ;

on effet, j'ai reçu un rapport par lequel
le maire de Saint-Saturnin me communi-
que le Samedi 21 l'écoulement du sang a été
encore en lieu, vers neuf heures du matin, et
qu'il a été abondant.
Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les
circonstances de cet événement tout au moins
fort extraordinaire. Il ne m'appartient pas de
le qualifier autrement ; je me suis tenu dans
le narré des faits pour rendre hommage à la
vérité.
Agrérez, Monsieur le Rédacteur, l'assu-
rance de ma considération très distinguée.
Le sous-préfet d'Apt,
Louis GRAVE.

P. S. Au moment de vous adresser ma
lettre, le gendarme Briol, de la brigade d'Apt,
vient de me certifier qu'après m'être retiré de
la chapelle, se trouvant en faction auprès de
l'autel pour empêcher les trois ou quatre mille
personnes qui étaient en dehors de la chapelle,
attendu le moment de pouvoir entrer à leur
tour, de dégrader le tableau par un contact
trop souvent répété, il a remarqué deux gout-
tes de sang suinter de la plaie du côté droit, et
l'a détachée à deux ou trois reprises diffé-
rentes avec son mouchoir, sur lequel ses lem-
meures imprégnées quatre ou cinq taches de
sang bien marquées.
Il me déclare n'en avoir rien dit pareil
qu'il craignait qu'on ne lui retirât son mouchoir
comme pièce de conviction, et qu'il désirait
vivement le conserver pour l'envoyer à sa
mère. Néanmoins, il en rendit immédia-
tement compte à son lieutenant et à ses cana-
rades.
(Du Canadien.)
Le procès de M. Thomas Hamilton, ci-de-
vant teneur de livres de la Banque de la Cité,
accusé de complicité avec Colas, qui vient
d'être arrêté en Angleterre, a commencé lun-
di et n'est pas encore terminé (au 3 Février).
Dans la position de l'accusé, qui, jusqu'à la
suite de Colas avait joui d'une réputation sans
tache, l'appel fait contre lui au public dans un
journal anglais de cette ville, n'était propre
qu'à exciter l'indignation publique contre son
auteur et la sympathie en faveur de celui
qui en était l'objet.
HÔPITAL DE LA MARINE.—Nos journaux an-
glais entretiennent depuis quelque temps
leurs lecteurs de certains bruits fort compro-
mettants pour quelques employés de cette ins-
titution. N'étant pas amateurs de scandales,
ni disposés à condamner les gens sur des bruits
malicieusement ou de vagues accusations ; sachant
d'ailleurs qu'il se faisait une enquête officielle
sur cette affaire, et croyant qu'il entrerait plus
de ressentiments personnels que d'amour de
la justice dans les incriminations et les récri-
mations que ces bruits attribuaient aux inculpés,
nous avons cru devoir nous abstenir d'en
parler jusqu'à ce que le résultat de l'enquête
fût connu, comme il ne pourra pas tarder à l'être.
Si les accusés sont innocents, c'est com-
mettre une cruelle injustice que de propager
des bruits calomnieux sur leur compte ; s'ils
sont coupables, nous sommes persuadés que les
commissaires et le gouvernement feront ce que
l'honneur de l'établissement et la raison publi-
que exigent, et que la maison sera purgée de
ces indignes employés.

CORRESPONDANCES.

Monsieur l'Éditeur,

Je viens, avec votre permission, poursuivre
l'examen des assertions de Monsieur au sujet
du barreau et de ses privilèges, en continuant
de le citer avec commentaire.
6°. C'était l'œuvre d'avocats qui revendiquent
seuls le privilège de parler devant les juges.
—D'abord, vous vous méprenez ; il n'y a
pas là de privilège ; il y a une fonction qui,
dans l'intérêt public, est exercée privative-
ment. La seule faculté de vivre de cette pro-
fession, d'ailleurs ouverte à tous, ne constitue
pas un privilège ; c'est simplement un droit,
aussi équitable, aussi clair que l'est celui d'un
honnête agent que vous désintéressez de ses li-
bentés, parce qu'il lui fait vivre... Cependant,
je n'abandonne pas ce point sans vous prier
de me dire en vertu de quel droit vous rejetez
sur les avocats le tort de ce privilège ? De
ce qu'ils ont accepté le mandat professionnel
qu'ils exercent, s'ensuit-il que ce soient les avo-
cats (canadiens ?) qui aient inventé cette pro-
fession et créé ce privilège ? Vous savez le
contraire ; et maintenant, dites-moi, n'est-il
pas absurde à vous de faire un crime aux
membres du Barreau d'exister comme tels ;
lorsqu'ils ont été reconnus par leur souve-
rain et approuvés par la législature de leur
pays ? Ne seriez-vous pas mieux de vous ad-
resser vous-même à cette législature, ou s'il
le fallait, au souverain, pour obtenir la suppres-
sion de cet ordre qui, à en juger par vos rais-
onnements, serait parfaitement inutile ?
7°. Frais de justice exorbitants et ruineux ;
c'était l'œuvre d'avocats qui en chambre se sont
opiniâtement opposés à toute mesure de réforme
à ce sujet.—Sur votre mot exorbitant il y a
toute une question, mais question impossible
à résoudre parcequ'elle ne s'appuie pas sur un
tarif d'honoraires qui, désigné par vous, serait
appréciable au raisonnement et permettrait
un examen que ce mot exorbitant seul rend
impossible. Il vous faudrait donner un corps à
ce fantôme de votre création ; nous donner
une idée, au lieu d'une épithète. J'aime
mieux votre adjectif ruineux, car au moins ce-
lui-là indique quelque chose ; il rappelle que
des gens ont été ruinés, il donne à penser que
d'autres encore pourraient l'être à raison des
frais quelconques, d'un procès. Il y a effective-
ment des plaideurs faciles à ruiner ; cet
accident n'est pas en raison directe des taux
d'honoraires, mais en raison des fortunes parti-
culières ; et vous savez qu'il en est de min-

ANNONCES.
BAUME DU DR. VISTAR.
Tiré du Démocrate (Soc.) 22 Juin 1847.
Il y a quelques jours, M. Eligah Witham de Sanford,
se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoi-
gnage en faveur du Baume de Cerises Sauvages, du Dr.
Wistar. Pendant l'automne de 1846, M. Witham fut at-
taqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant l'em-
pêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup
souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder
la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées
par le Baume de Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce rem-
ède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux
considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses
occupations. M. Witham n'hésite pas à dire qu'il attribue
sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à
ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de
compter sur les salutaires effets de ce remède. Comme
nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médo-
cines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la re-
quisition de M. Witham.
ED. DEMOCRATE.
A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par
John Carter et Cie., rue St. Paul : aussi par Alfred Sa-
vage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.
INSTITUT-CANADIEN.
VENDREDI le SEPT du courant, D. LATTE ECR., se-
lon une lecture publique, devant l'Institut, dans la sa-
lle des Old Fellows, grande Rue St. Jacques. Le sujet
sera : l'Étude sur l'état politique et social de l'Europe
nos impressions sur le passé, le présent et l'avenir du
Canada.
Entrée libre pour les Dames et les Messieurs de l'Insti-
tut, et quinze sols pour les étrangers.
La lecture commencera à huit heures P. M.
L. S. MORIN.
Sec. J. G.
TRAVAUX PUBLICS.
DES OFFRES seront reçues jusqu'à
LUNDI, le TROISIEME jour de FE-
VRIER prochain, pour les OUVRAGES de
CHARPENTE du NOUVEAU PALAIS
de JUSTICE, pour Montréal.
Le montant des contrats sera payé argent
comptant au fur et à mesure que l'ouvrage
avancera, moins la somme de 25 par cent qui
sera retenue jusqu'à la confection des travaux
les contracteurs seront tenus de fournir de
cautions à la satisfaction des Commissaires du
Bureau des Travaux Publics ; les offres seront
adressées aux dits Commissaires, mais ils ne
s'obligent pas d'accepter les plus basses.
Pour plus amples informations, s'adresser au
bureau des soumissionnaires, 87, rue des Fortifica-
tions, où l'on pourra voir les plans et devis.
OSTELL & PERRAULT,
Architectes.
Montréal, 10 janvier 1851.
Avis
AUX ENTREPRENEURS.
LES Syndics pour la construction d'une EGLISE et
SACRISTIE dans la Paroisse de St. ZOTIQUE, rece-
vront des soumissions le 15me JOUR de JANVIER pro-
chain à 10 HEURES du matin en la CHAPELLE de la dite
Paroisse, pour la construction d'une Église et Sacristie en
Pierre. L'Église devra avoir 90 pieds de long sur 45
pieds de large et 32 pieds d'une pierre à l'autre de hauteur,
et la Sacristie 25 pieds carrés, le tout à mesure française
et de plans en dedans. Pour plus amples informations,
voir les PLANS et DEVIS par référence.
St. Zotique, ce 15 décembre 1850.
HOTEL RICHARD.
CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de
Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de
la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No.
7. Les familles et les personnes voyageant pour leur
santé, y trouveront en tout temps des chambres conven-
ablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions
désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à
la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage
du port et des débarcadères des chemins de fer.
Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.
GABRIEL BÉGIN
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL
POUR 1851,
A vendre chez
E. R. FABRE et Cie.
Rue St. Vincent, No. 3.
19 nov. 1849.
FRANÇOIS LEDUC.
INFORMATIONS DEMANDEES.
ON a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur
François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831
ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'inté-
rêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.
Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 25 Octobre
1850.
A été publié pendant un mois dans les Mélanges Reli-
gieux, La Minerve et le Journal de Québec.
ATTENTION !
AVENUE,
A l'Évêché, à la Présidence et dans toutes les Lib-
rairies Catholiques de cette ville.
NEUVAINÉ
POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE
DE LA NAISSANCE
De Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J., traduit de
l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.
PRIX : 2s. 6d. LA DOUZAINÉ.
Montréal, 2 novembre